

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Treize, le Jeudi 11 Avril à 17 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 5 Avril 2013, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme MORACCHINI, MM. CASASOPRANA, GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjointes au Maire.
M. PARODIN, Mme PIMENOFF, MM. VITALI, BASTELICA, Mme PERES, Mme POLI, Mme JOLY, M AMIDEI, Mme SUSINI, M. COMBARET, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme TOMI, M. D'ORAZIO, Mme GUERRINI, MM. SBRAGGIA, FERRARA, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme LUCIANI	à	Mme PERES
Mme GUIDICELLI	à	M. LUCIANI
Mme MOUSNY-PANTALACCI	à	M. CERVETTI
M. MARY	à	M. CASASOPRANA
Mme DEBROAS	à	M. AMIDEI
Mme FIESCHI DI GRAZIA	à	Mme SUSINI
Mme CURCIO	à	M. BARTOLI
M. TOMI	à	M. D'ORAZIO
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI
Mme FERRI-PISANI	à	M. GABRIELLI
M. LAUDATO	à	M. FERRARA

Etaient absents :

Mme RISTERUCCI, M. BERNARDI, Mme SAMPIERI, Mme PASTINI, MM. RUAULT, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	27
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Jeudi 11 Avril 2013

Délibération N°2013 /107

Réalisation de la Halle des sports du Stiletto. Modification du montant de l'autorisation de programme et des crédits de paiement.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Par délibération n° 2009/224 le conseil municipal a décidé l'ouverture d'une autorisation de programme pour la construction de la halle des sports au Stiletto.

Le montant initial de l'autorisation de programme a été fixé à 11.509.500,00 € TTC.

Cependant, compte tenu des aléas du chantier qui a pris un retard important du fait de problèmes liés à la réalisation et la livraison de la charpente, de la modification du programme, et des révisions de prix, le montant de l'autorisation de programme doit être porté à 13 529 103,61 € TTC.

La nouvelle répartition des crédits de paiements de l'opération de construction de la halle des sports du Stiletto est proposée ainsi qu'il suit :

Montant global de l'AP :	13 529 103,61 € TTC
Réalisé exercices 2003 à 2008	712 984,28 €
Réalisé exercices 2009	22 029,98 €
Réalisé exercices 2010	723 335,19 €
Réalisé exercices 2011	2 003 231,85 €
Réalisé exercices 2012	4 998 622,31 €
Crédits de paiements 2013	5 063 900,00 €

La fiche annexée fait apparaître la totalité de l'opération, et ses financements, et l'historique des réalisations comptables.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver:

- Le nouveau montant de l'autorisation de programme à hauteur de 13 529 103,61 € TTC,
- Le montant des crédits de paiements à inscrire au Budget de l'exercice 2013 à hauteur de 5 063 900,00 € TTC

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN DE DELIBERER

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
Où l'exposé de M. PANTALONI, Adjoint délégué,
et après en avoir délibéré,**

Vu, la loi n°82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droit et liberté de la Commune,
Vu, la loi n°83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi n°83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,
Vu, la loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
Vu la loi d'orientation budgétaire n° 92.125 du 6 Février 2004,

Vu la loi n°93.122 du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques,
Vu le Code des collectivités territoriales,
Vu l'avis favorable de la commission des finances du 10 avril 2013,

APPROUVE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- Le nouveau montant de l'autorisation de programme pour la construction de la halle des sports au Stilettu, à hauteur de 13 529 103,61 € TTC,
- Le montant des crédits de paiements à inscrire au Budget de l'exercice 2013 à hauteur de 5 063 900,00 € TTC

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en mairie.

.....
FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)

Pour extrait conforme



Le Maire

Dr Simon RENUCCI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20130411-2013_107-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/04/2013